

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 309

Artikel: Les bonnes affaires de Nestlé avec les colonels grecs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bonnes affaires de Nestlé avec les colonels grecs

« Les entreprises multinationales : assez de légendes, des faits ! » La Société pour le développement de l'économie suisse, porte-parole du Vorort, dans un de ses derniers bulletins (4.3.1975) prend le taureau par les cornes et entreprend, après nombre d'articulets polémiques sur le sujet, de justifier définitivement les sociétés multinationales. Le ton général du texte en question :

« Une entreprise multinationale constitue un phénomène normal, conséquence naturelle de la division du travail sur le plan de l'économie mondiale. Les avantages économiques qu'elle entraîne, tant dans les pays industriels que dans les pays en voie de développement, sont considérables. En raison de l'exiguïté du marché intérieur, les entreprises suisses sont tout particulièrement prédestinées à une activité multinationale, et un certain nombre d'études réalisées à leur sujet ont mis en évidence l'utilité de leurs fonctions et le caractère nécessaire de ces institutions ».

Punkt Schluss ! Et au cours de la démonstration, de s'appuyer sur l'activité d'une société citée en exemple, et qui « a prouvé le soin qu'elle cherche à prendre des intérêts du pays hôte », Nestlé. Là, de nouveau, la citation s'impose :

« Autre société qui a prouvé le soin qu'elle cherche à prendre des intérêts du pays hôte : la fabrique Nestlé à Chiapas, au Mexique. Une population agricole d'environ 1,6 mio. d'habitants y vit dans la pauvreté, en plein tropique. 60 % d'entre eux environ sont analphabètes et 20 % ne parlent que le dialecte local. Une très grande partie de ces gens se trouvent sans travail. En 1967, Nestlé y a construit une fabrique de lait en poudre qui occupe aujourd'hui deux cent quarante personnes et à laquelle quelque deux mille cent producteurs de petite et moyenne importance livrent leur lait. Les versements totaux effectués à ces producteurs ont représenté, pour 1971, à peu près 46 mio. de pesos (plus de 15 mio. de francs). De plus Nestlé a mis sur pied son propre programme d'aide au développement, dans le cadre

duquel elle octroie des prêts, prodigue des conseils aux paysans, améliore la reproduction du bétail, construit des installations d'irrigation et des silos pour le fourrage; elle a réussi grâce à ces diverses mesures, à doubler en peu de temps la production laitière. Ainsi une grande entreprise suisse a-t-elle ouvert à une région jusqu'alors improductive, la voie à l'essor économique, en y investissant des capitaux à ses risques et périls et en acceptant de la faire bénéficier de ses connaissances techniques » (voir à ce sujet, DP 238).

Un tableau idyllique. Mais des faits, en voici d'autres qui pourraient éclairer le problème d'une façon diamétralement opposée ! Nestlé en Grèce. L'accord conclu avec la dictature alors au pouvoir (et qui a négocié — il est juste de le préciser — des arrangements du même genre avec d'autres géants étrangers) est proprement caricatural : établissement d'un monopole destiné à tuer dans l'œuf toute industrie locale, avantages considérables exigés de l'Etat-hôte, profits automatiques, bénéfices expatriés; on appréciera les détails au long de la traduction libre d'un article paru dans le quotidien centriste grec « To Vima » le 25 janvier dernier, et que nous reproduisons ci-dessous. Un exemple tel que celui-là ne fonde bien sûr pas à lui seul la condamnation des multinationales; mais d'ores et déjà, alors même que l'aide au développement fait l'objet d'un débat dans notre pays, voici une contribution supplémentaire à la mise en question de la formule helvétique fondée sur la prééminence de l'aide privée.

Toute la presse grecque s'est fait l'écho de cette affaire (l'hebdomadaire politique de centre droite, « Politika Themata » du 25 janvier 1975 : « Acceptera-t-on qu'un accord colonial signé par la dictature développe ses effets aujourd'hui ? »), une interpellation a été faite à ce sujet au Parlement.

A retenir, la conclusion de l'hebdomadaire économique « Economikos Tachydromos » (centre libéral, numéros des 13 et 20 février 1975) qui

écrit sous le titre : « Nestlé : l'accord le plus colonial jamais conclu pendant la dictature — monopole de Nestlé sur le lait en Grèce » (sous-titre : La chaîne des articles qui entravent le gouvernement grec et notre économie nationale au profit de la société multinationale helvétique) :

« Jusqu'en août 1972 le projet de construction de l'usine a passé par plusieurs étapes d'hésitation, jusqu'au moment où la société suisse Nestlé, mondialement connue, a compris qu'il aurait beaucoup de lait dans l'affaire et une atmosphère favorable (la dictature) pour conquérir un marché de plus ». « L'entreprise étrangère établie dans un pays non-membre de la CEE n'est pas venue chez nous pour aider au développement de l'élevage bovin et à l'utilisation des surplus laitiers mais principalement pour exploiter le marché grec, avec des produits grecs, en supprimant la concurrence pour servir ses propres intérêts. Le cauchemar dictatorial représentait pour cette société l'environnement idéal ».

Sec, mais justifié. La parole aux journalistes grecs de « To Vima ».

L'assurance d'un colon imposant sa loi à des sauvages

L'accord conclu avec la société Nestlé pour la construction d'une usine de conditionnement du lait est l'un des plus importants signés par la dictature; il fait actuellement l'objet d'un réexamen par les services compétents.

L'usine est déjà construite dans la région de Platý et elle commencera à fonctionner dans quelques mois. Les premières tentatives pour établir une usine capable de traiter les surplus laitiers et de couvrir ainsi les besoins en lait concentré remontent à une dizaine d'années déjà. Cependant les études préliminaires d'une compagnie suédoise et d'un institut britannique n'ont pas été jugées satisfaisantes.

Nestlé et les colonels grecs (suite)

prix qui couvrent le coût de production, les frais de commercialisation et le profit normal.

Cette obligation sera remplie soit par la taxation des produits compétitifs importés, soit par l'octroi d'une aide financière à la société.

La taxation des produits étrangers doit être effectuée à la demande de la société; si les pouvoirs publics n'exécutent pas leurs obligations dans le délai d'un mois, ils doivent alors donner une aide financière à la société. Ajoutons que passé ce délai de trente jours, l'aide sera augmentée d'un intérêt égal à celui des prêts bancaires à court terme.

Exportations des bénéfices

7. La Grèce a l'obligation (article 12) de financer l'exportation des produits non absorbés par le marché grec. Mais les exportations se feront au profit de Nestlé Alimentana et non de la société Nestlé Hellas; ce qui signifie que les profits éven-

tuels seront encaissés par les actionnaires étrangers de la société et non par tous les actionnaires. Notons d'ailleurs que les exportations offrent une garantie de profit due à la différence des prix du sucre : comme le PDG de la Banque agricole de Grèce, le professeur A. Depelassis, l'avait déjà souligné, l'écart entre le prix du marché intérieur (environ 1 fr. 80) et le prix extérieur (environ 4 fr. 40) est grand. En ce qui concerne donc le lait sucré seul Nestlé Alimentana profitera des exportations. Le professeur Depelassis a proposé l'interdiction des exportations.

8. La Grèce assume enfin l'obligation d'octroyer des prêts à court terme à la société par l'intermédiaire de l'ATE.

Aucun risque

Comme on peut le constater en étudiant les dispositions principales de l'accord, Nestlé ne prend

aucun risque puisque la Grèce prend à sa charge le coût de toutes les difficultés qui pourraient survenir. De plus la société s'assure un profit constant de 3,1 % sur le chiffre d'affaires en guise de compensation pour l'utilisation de la patente, alors que, pour le lait en poudre, la patente n'est pas nécessaire.

La concurrence étouffée

En examinant les articles de l'accord, les services compétents de l'ATE ont conclu que, après la mise en service de l'usine de Platy, les prix des produits laitiers en Grèce augmenteront de 30 % au moins. Actuellement plusieurs marques de lait sucré et de lait en poudre sont offertes sur le marché grec; les prix varient de 1 à 1,6; le produit le plus cher est le lait Vlachas de Nestlé qui, grâce à sa réputation, se vend bien. Mais les catégories les moins aisées de la population achètent des produits moins chers. Les coûts de production de l'usine de Platy seront élevés et les pouvoirs pu-

De la théorie à la pratique

Passant à la contre-attaque, les défenseurs des sociétés multinationales se sont multipliés ces derniers mois pour démontrer, preuves à l'appui, que la formule est l'une des bénédictions du régime capitaliste. Aux premières lignes, M. A. Fürer, directeur général de Nestlé Alimentana S.A. qui remontait aux sources, fin 1973, lors du Congrès jubilaire de la Société suisse de l'industrie du gaz. Tout d'abord la définition :

« En principe, une société ne devient multinationale que lorsqu'elle atteint une certaine dimension. Alors seulement elle est en mesure d'assumer les risques supplémentaires qu'implique le transfert à l'étranger d'une partie de son activité. Cela vaut en particulier pour les entreprises multinationales suisses dont la base nationale est très étroite par rapport à l'activité totale. Si je dis que la condition de base, pour que l'on puisse se lancer dans une activité multinationale, est en général une

certaine dimension, je ne pense pas en premier lieu au chiffre d'affaires mais plutôt à la base financière. Les sociétés multinationales disposent en général d'une assise financière qui leur confère une situation privilégiée. Celle-ci leur permet en effet de poursuivre une politique d'investissements relativement indépendante, d'établir des unités de production même dans les pays où les risques économiques et politiques sont élevés et enfin de pratiquer une politique relativement onéreuse de formation des cadres dans les fonctions les plus diverses ».

On admettra que dans le cas de la Grèce, on avait pris soin de limiter les « risques économiques et politiques » en choisissant un régime pour le moins fort (voir également les intérêts suisses florissants au Brésil !)

Les avantages, ensuite, dont on comparera, avec profit, la liste, point par point, avec l'accord passé avec les colonels grecs :

« Les sociétés multinationales peuvent apporter

une contribution importante aux pays en voie de développement précisément dans les domaines où ceux-ci ont leurs problèmes principaux : instruction insuffisante, revenus trop modestes, pénurie de capital. Nous savons, par une expérience sans cesse renouvelée, que l'implantation d'une fabrique exerce un effet stimulant sur toute une région. Les collaborateurs étant mieux rémunérés qu'auparavant, ils animent par conséquent davantage le commerce local; les fournisseurs trouvent un nouveau client intéressant; l'Etat encaisse des impôts et peut économiser des devises sur les produits manufacturés localement plutôt que de les importer. Dans le cas particulier de notre entreprise, ces effets sont évidents car les fabriques sont le plus souvent érigées dans des régions rurales ». Et l'orateur de terminer en exaltant le rôle bénéfique des communautés nées des intérêts économiques dans l'histoire de l'humanité...

Nestlé et les colonels grecs (fin)

blics se verront dans l'obligation de taxer les produits importés ou de financer l'usine. Dans le premier cas le prix du lait importé augmentera et la concurrence sur le marché grec disparaîtra.

Contrôle absolu

Grâce à ce mécanisme et à l'accord exclusif qui lie la Grèce à Nestlé la société suisse dispose d'un contrôle absolu sur les produits laitiers dans le pays.

Fin de la démonstration des journalistes grecs. Qu'ajouter qui puisse mieux mettre en lumière le fossé séparant les déclarations d'intentions de Nestlé et son comportement « sur le terrain » ?

Premiers pas nucléaires

On chiffre à 6,273 milliards de kWh la production totale d'électricité obtenue en Suisse à partir de l'énergie atomique pendant l'année hydrologique 1972-1973. Pour la première fois, les trois centrales atomiques ont fonctionné pendant toute l'année, et la production en énergie atomique a subi une augmentation de 74,7 % par rapport à l'année précédente.

On a calculé qu'en l'absence de la production émanant des centrales atomiques de Beznau I, Beznau II et Mühleberg, 20 % des besoins en énergie n'auraient pu être couverts au cours de l'hiver 1972-1973.

Les trois centrales atomiques ont donc contribué en 1973 à satisfaire un cinquième des besoins de la Suisse en électricité, et environ 2,6 % de ses besoins en énergie.

« Premiers pas nucléaires » : est-ce le début d'une course effrénée à l'atome, ou l'amorce d'une marche raisonnée vers une diversification de nos sources d'énergie ?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les «sacrifices» des Vaudois pour leurs boursiers

On me dira que je suis obsédé... Je reviens sur la « démocratisation » des études. Baisse de niveau ? Donc nécessité d'accroître les exigences, éventuellement d'introduire un « numerus clausus »...

Concernant les deux premiers points, j'ai le plaisir de lire dans le dernier numéro de « Polyrama » (publication de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne - février 1975), sous la plume de M. Louis Fatio, industriel, directeur du département électronique de Sécheron, à Genève, et ancien de l'EPFL, ces quelques lignes :

« Du point de vue qualitatif, l'amélioration en quinze ans a été évidente. L'étudiant a fait preuve d'une plus grande ouverture d'esprit et montre un intérêt accru à étudier les problèmes en profondeur. Je dois aussi dire que les exigences sont aussi plus grandes. »

Et s'il pense que la démocratisation des études doit être « limitative », elle est cependant « nécessaire », car « l'étudiant suisse émane quand même de la classe favorisée, disons d'une classe bourgeoise ».

En ce qui concerne la « démocratisation », chaque fois qu'il s'agit par exemple de rendre gratuit tel ou tel enseignement, de venir en aide financièrement aux moins favorisés, nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour prôner un système de bourses, libéral, etc. Qu'en est-il aujourd'hui ? Dans le même numéro de « Polyrama », je lis ce qui suit :

10,55 francs par habitant

En 1973, le canton de Vaud a consacré aux bourses universitaires une somme de 5 millions 401 751 francs, soit 2 129 bourses (le 0,42 % de la population) d'un montant moyen de 2 537 fr.

Soit encore une dépense de 10,55 francs par habitant.

Pour les quatre autres universités principales, ces chiffres sont respectivement de :

— Zurich : 38 millions 187 300 francs, soit 9 842 bourses (0,89 %) d'un montant moyen de 3 880 francs — 34,47 francs par habitant.

— Berne : 21 millions 278 345 francs; 9 157 (0,93 %) bourses de 2 324 francs — 21,64 francs par habitant.

— Bâle : 5 millions 565 930 francs; 1826 bourses (0,78 % de 3 048 francs — 23,65 francs par habitant.

— Genève : 4 millions 759 906 francs; 2817 bourses (0,85 %) de 1 650 francs — 14,35 francs par habitant.

Même la Suisse « primitive »...

Si nous considérons quelques « petits cantons », nous voyons :

— Uri : 1 million 054 721 francs; 544 bourses (1,60 %) de 1 939 francs — 30,94 francs par habitant.

— Obwald : 618 410 francs; 371 bourses (1,51 %) de 1 667 francs — 25,23 francs par habitant.

— Nidwald : 868 091 francs; 421 bourses (1,64 % !) de 2 086 francs — 34,25 francs par habitant.

Etc. Le canton de Vaud si beau est au *dernier* rang des vingt-cinq cantons et demi-cantons.

* * *

Un lecteur me reproche gentiment de parler sans cesse de Guillemain et de « Nationalistes et Nationaux » Pourquoi parler de livres politiques et engagés ? Il a raison ! Si j'étais vous, je lirais le long et beau roman de Jacques Mercanton : « L'Eté des Sept-Dormants ». On n'en publie pas beaucoup, chez nous et hors de chez nous, d'aussi amples et d'aussi riches.

J. C.